



## hypothèque judiciaire

Par **nus**, le **26/02/2025** à **22:21**

Bonjour,

je suis divorcée, lors du partage des biens, mon notaire m'informe d'une hypothèque judiciaire sur la part de la maison de mon ex-époux et qu'après calcul le montant de sa dette envers moi est supérieur au montant de sa part du bien. J'apprends aussi que je dois payer cette hypothèque. J'aimerais savoir si c'est la seule alternative qui s'offre à moi, car cela veut dire que je dois payer sa créance. Je sais parfaitement qu'après cela, lancer une procédure n'aboutira pas au remboursement de cette somme qui s'élève à 45000 euros. Le notaire traine pour finaliser le partage des biens, parle de vouloir inclure cette hypothèque au partage et ne me donne aucune explication à ce sujet.

Cordialement

Par **Isadore**, le **27/02/2025** à **13:15**

Bonjour,

Quel était votre régime matrimonial lors de l'inscription de cette hypothèque ? Ou alors étiez-vous déjà divorcés ?

Quel va être le sort du bien ?

Par **nus**, le **27/02/2025** à **17:14**

Bonjour ,

nous étions sous le régime de la séparation de biens , le divorce n'était pas encore prononcé. Je désire conserver le bien.

Cordialement